ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **N° 65**

présenté par
M. Gremetz
et les membres du groupe des député-e-s communistes et républicains

---

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la distribution d'actions gratuite qui renforce l'actionnariat salarié au détriment de l'augmentation directe des salaires et la possibilité de les placer sur un PEE.